



L'enfant veut changer de résidence principale

Par **timati**, le **19/11/2008** à **10:22**

Bonjour,

Je vis depuis environ 3 ans avec un homme, papa d'un petit garçon de 9 ans d'un premier mariage. Nous avons un enfant ensemble.

Mon conjoint a un droit de visite et d'hébergement concernant son fils très large. L'enfant est donc chez nous tous les mercredis et 2 week-end sur 3. Le divorce à l'époque a été prononcé à l'amiable et mon conjoint n'a pas réclamé la garde de son fils parce qu'à l'époque il vivait seul et ne pouvait donc pas en assumer la garde lors de son travail (de nuit).

Les relations avec la mère de l'enfant sont très tendues et très conflictuelles. Elle fait tout ce qu'elle peut pour nous "pourrir" la vie et a également tenté, en vain, de monter l'enfant contre son père.

La situation a aujourd'hui changé de son côté puisqu'elle a rencontré quelqu'un et vit avec lui depuis peu. L'enfant a donc subi 3 déménagements en 3 ans et un changement d'école.

Aujourd'hui, le petit se plaint beaucoup de son beau père ainsi que de sa mère, ce qui n'était jamais le cas avant. Il a changé d'attitude chez nous (ouf!!) : beaucoup plus obéissant (il n'avait aucune règle chez sa mère alors qu'ici il y en a), beaucoup plus sympa, plus du tout insolent, bref, le changement total. Et il réclame à venir vivre chez nous. (j'avoue que je ne sais pas si j'en ai envie mais bon, la question n'est pas là.)

Il nous a rapporté qu'il en a fait la demande à sa mère qui, pour toute réponse, lui a expédié une gifle (vrai ou pas?) et que sa grand mère maternelle lui a dit que si il venait vivre chez nous elle ne le reverrait jamais et que donc il ne fallait surtout pas que ça arrive. (c'est bien

entendu faux)

Bref, que pouvons nous faire face à cette demande? Je sais que l'enfant est trop petit pour décider mais son avis peut-il avoir du poids?

Peut-il faire lui même une demande au juge via un avocat par exemple et si oui à quel prix? Nous savons que la mère risque de s'opposer à ça, notamment pour des raisons financières, il n'y a donc pas de solution amiable possible.

Merci de m'avoir lue jusqu'au bout!

Bonne journée

Par **Marion2**, le **19/11/2008 à 12:24**

Bonjour,

Vous saisissez le JAF

Par **timati**, le **19/11/2008 à 17:30**

Bonsoir et merci de votre réponse.

Nous n'avons rien contre saisir le JAF mais nous voulons savoir si la demande a une chance d'aboutir du fait qu'elle vienne de l'enfant.

Parce qu'en ce qui nous concerne, il n'y a pas de raison pour que la garde nous soit confiée au dépens de la mère. Dans les deux foyers les situations sont similaires (couple avec des emplois fixes et maisons)

Je ne vois pas pourquoi, si c'est nous qui faisons la demande, le JAF accorderait un changement de résidence principale sans motif particulier?

Par **Marion2**, le **19/11/2008 à 17:35**

Il est certain que si l'enfant émet le souhait de vivre avec vous, il y a des chances que le JAF accède à cette demande.

Par **jeetendra**, le **19/11/2008 à 17:37**

bonsoir, il quel age l'enfant en question, c'est pas pour vous décourager mais il faut un motif sérieux, preuves à l'appui pour obtenir [fluo]la garde exclusive[/fluo] d'un enfant, il est clair que sa mère biologique ne se laissera pas faire, qu'une enquête sociale pourra être ordonnée par le juge, un examen psychologique de l'enfant, son audition s'il est en age de comprendre,

de discernement, cordialement

Par **Marion2**, le **19/11/2008 à 17:44**

A priori, il ne me semble pas qu'il s'agisse d'une garde exclusive, mais comme a dit timati un changement de résidence principale avec droits de visite et d'hébergement pour la maman.

Par **jeetendra**, le **19/11/2008 à 18:12**

salut laure, c'est la même chose avoir la garde exclusive d'un enfant ou que l'enfant établisse sa résidence principale chez un des parents et l'autre ne bénéficie que d'un droit de visite et d'hébergement, [fluo]à ne pas confondre avec la garde[/fluo] [fluo]alternée ou résidence alternée[/fluo](moitié, moitié), bonne soirée à toi laure

Par **Marion2**, le **19/11/2008 à 18:14**

Merci jeetendra pour tes explications.

Par **jeetendra**, le **19/11/2008 à 18:29**

de rien laure, ils deviennent de plus en plus nombreux ceux qui cherchent une réponse juridique, posent des questions, et surtout laure, certains sont très exigeants,[fluo] ils veulent une réponse complète et précise [/fluo]comme s'ils avaient affaires à des magistrats, avocats, notaires, huissiers de justice, etc. j'espère qu'on tiendra le coup avec cette affluence, à bientôt

Par **Marion2**, le **19/11/2008 à 18:45**

Je prends bonne note de tes conseils jeetendra. Bonne soirée à toi

Laure

Par **timati**, le **20/11/2008 à 10:06**

Bonjour et merci de vos réponses.

Jeetendra cette demande vient de l'enfant exclusivement (il a 9 ans). C'est lui qui veut changer de résidence principale. Nous n'avons rien contre mais nous nous demandons quelle

procédure adopter et avant tout nous voulions savoir si le simple fait qu'un enfant demande cela suffisait à tout chambouler.

Nous préférierions éviter de repasser devant le JAF si la cause est perdue d'avance!

Et pour le reste, continuez comme ça, vous faites du bon boulot et vous tiendrez le coup! ;-)

Par **nini3913**, le **09/06/2014** à **21:50**

avez vous eu des réponses? nous sommes dans le même cas exactement sauf qu'il habite à 1000km vu que la mère est partie dans le sud et en plus elle n'a pratiquement jamais travaillé et vis des aides sociales contrairement à nous qui travaillons et devons payer pension + billet de train